



MAIRIE de
CADALEN
81600

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2022

Commune de CADALEN : Commune rurale du Tarn dont la population totale au 1^{er} janvier 2021 est de 1574 habitants (Source INSEE).

I – Cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 12 avril 2022 par le conseil municipal avec reprise des résultats de l'exercice 2021 après le vote du compte administratif. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui porte les projets concernant le patrimoine de la commune (amélioration, réhabilitation, construction de bâtiments ou d'équipements publics, réfection de la voirie...)

II – La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La fusion au 1^{er} janvier 2017 des communautés de communes de Tarn & Dadou, du Rabastinois et Vère-Grésigne Pays Salvagnacois en Communauté d'Agglomération « Gaillac-Graulhet » a eu pour conséquence le transfert des compétences « Scolaire, Péri-scolaire » et « Voirie » (hors agglomération).

- La commune ne perçoit donc plus le produit de la facturation des repas, celui-ci est encaissé par la communauté d'agglomération,

- A la demande de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet la convention pour la gestion des équipements et services scolaire et périscolaire a pris fin le 31/03/2022. Ainsi, la commune de Cadalen sur l'année 2022 continuera à payer les charges de fonctionnement liées à la compétence « Scolaire Péri-scolaire » uniquement pour le 1^{er} trimestre 2022. La communauté d'agglomération procèdera sur présentation des justificatifs au remboursement de ces charges de fonctionnement. La recette correspondante est inscrite au compte budgétaire 70876 « Remboursement par le GFP ».

- La commune verse à la Communauté d'agglomération une attribution de compensation en fonctionnement de 54 479 € au titre du transfert de la compétence « Scolaire, Péri-scolaire » et une attribution de compensation de fonctionnement au titre de la compétence « Voirie » (hors agglomération) pour un montant de 2 287 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (poids public, locations de salles communales), aux loyers communaux, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations.

Pour 2022, elles représentent **1 740 547.40 €** (dont reprise du résultat reporté 2021 de 649 512.85 €)

contre **1 458 311.81 €** (BP + DM), montant voté en 2021 (dont 331 836.81 € d'excédent de fonctionnement 2020 reporté)

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent **1 740 547.40 €** contre **1 458 311.81 €** (BP + DM) montant voté en 2021.

En 2022, les charges de personnel ont été votées pour un montant de 318 951,60 € (Chapitre 012).

a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement (Présentation par chapitres)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget 2021 (BP+DM)	Budget 2022	Evolution 2021/2022
011	Charges à caractère général	320 553.00	354 136.00	
012	Charges de personnel	291 800.00	318 951.60	
014	Atténuation de produits	263 620.00	172 033.00	
65	Autres charges de gestion courante	530 307.23	488 276.38	
	Total des dépenses de gestion des services	1 406 280.23	1 333 396.98	
66	Charges financières	12 511.62	11 942.11	
67	Charges exceptionnelles	3 070.00	70.00	
022	Dépenses imprévues	0	0	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 421 861.85	1 345 409.09	
023	Virement à la section d'investissement	0.00	350 000.00	
042	Opération d'ordre entre section	36 449.96	45 138.31	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 458 311.81	1 740 547.40	19.35 %

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Pour Mémoire Budget 2021 (BP+DM)	Budget 2022	Evolution 2021/2022
013	Atténuations de charges	3 000.00	3 000.00	
70	Produits des services	152 685.00	142 250.00	
73	Impôts et taxes	401 041.00	311 539.00	
74	Dotations et participations	505 426.00	543 804.00	
75	Autres produits gestion courante	62 323.00	90 010.00	
77	Produits exceptionnels	2 000.00	431.55	
	Total des recettes de gestion des services	1 126 475.00	1 091 034.55	
78	Reprise sur amortis. et provisions	0.00	0.00	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 126 475.00	1 091 034.55	
042	Opérations d'ordre entre section	0.00	0.00	
	TOTAL	1 126 475.00	1 091 034.55	
002	Résultat reporté	331 836.81	649 512.85	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 458 311.81	1 740 547.40	19.35 %

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement : **395 138.31 €**

b) La fiscalité

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2022. Le produit attendu s'élève à **393 920 €**. Mais, comme en 2021, le Coefficient Correcteur décidé par l'Etat dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation vient diminuer le produit attendu. En réalité, le montant des taxes s'élève à $393\,920\text{ €} + 9\,937\text{ €} + 9\,492\text{ €} - 110\,810\text{ €} = 302\,539\text{ €}$

c) Les dotations de l'Etat

Le produit attendu des dotations de l'Etat dont le montant s'élève à 534 459 € sera inscrit au budget 2022.

III – La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Seules les subventions notifiées ont été inscrites au budget 2022.

A noter : Les dépenses d'investissement relatives aux deux compétences transférées sont désormais supportées par le budget de l'agglomération.

En ce qui concerne la compétence « voirie », la commune verse à la Communauté d'agglomération une attribution de compensation d'investissement qui s'élève pour l'exercice 2022 à 35 903 €.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (Présentation par chapitres)

Sur le budget 2022, sont repris en section d'investissement les dépenses et les recettes restant à réaliser au 31.12.2021

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser au 31.12.2021	Propositions nouvelles 2022	Total
204	Subventions d'équipement versées	0	35 903.00	35 903.00
	Total des opérations d'équipement	662 901.88	1 969 872.00	2 632 773.88
	Total des dépenses d'équipement	662 901.88		2 668 676.88
16	Remboursement d'emprunts	0.00	42 856.73	42 856.73
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	1 500.00	1 500.00
	Total des dépenses financières	0.00	44 356.73	44 356.73
	Total des dépenses réelles d'investissement	662 901.88		
040	Opérations d'ordre entre sections		0.00	
	TOTAL	662 901.88		
001	Solde d'exécution négatif reporté		0.00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	662 901.88	2 050 131.73	2 713 033.61

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser au 31.12.2021	Propositions nouvelles 2022	Total
13	Subventions d'investissement (hors 138)	122 549.50	1 130 216.69	1 252 766.19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	301 296.87	301 296.87
	Total des recettes d'équipement	122 549.50	1 431 513.56	1 554 063.06
10	Dotations Fonds Divers Réserves (Hors 1068)	0.00	96 253.00	96 253.00
1068	Excédents de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
165	Dépôts & cautionnements reçus	0.00	18 267.41	18 267.41
024	Produits des cessions	0.00	0.00	
	Total des recettes financières	0.00	114 520.41	114 520.41
	Total des recettes réelles d'investissement	122 549.50	1 546 033.97	1 668 583.47
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	350 000.00	350 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	0.00	45 138.31	45 138.31
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0.00	395 138.31	395 138.31
001	Solde d'exécution positif reporté		649 311.83	649 311.83
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	122 549.50	1 941 172.28	2 713 033.61

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement : **395 138.31 €**

c) Les principaux projets restant à réaliser de l'exercice 2021 et les nouveaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Modification PLU
- Remplacement chaudière du stade
- Achat panneaux lumineux
- Maison de Santé Pluridisciplinaire (versement des retenues de garanties aux entreprises)
- Traversée du village
- Travaux bâtiments communaux (remplacement menuiseries et portes d'entrée logements communaux)
- Eclairage public
- Construction d'un city stade
- Achat d'un terrain
- Installation bornes incendies
- Modernisation poids public

d) Les subventions d'investissement prévues :

- Le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2022, a délibéré pour solliciter de l'Etat, de la Région Occitanie, du Département du Tarn et de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet l'octroi d'aides financières pour les travaux de la traversée du village.

IV – Les données synthétiques du budget -

Principaux ratios

➤ Dépenses réelles de fonctionnement/population :	903.34
➤ Produit des impositions directes/population :	197.93
➤ Recettes réelles de fonctionnement/population :	693.16
➤ Encours de la dette/population :	576.38

Etat de la dette :

Capital restant dû au 01/01/2022 : 907 229.07 €

Annuités

En capital : 42 856.73 €

En intérêts : 11 942.11 €

Fait à Cadalen, le 12 avril 2022

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

